



Affiché le 23 novembre 2007

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2007

L'an Deux Mille Sept,  
Le 22 novembre 2007 à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 novembre 2007, s'est réuni à la Mairie en Séance Publique, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude GUILLET, Madame Mireille AMOROS, Monsieur Bernard BERTHELOT, Monsieur André CERCLIER, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Christine WABLE, Monsieur Yves de FRANCIOSI, Madame Isabelle BRONNEC, Monsieur Olivier DESCHANEL, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Monsieur Jean GOURMELON, Monsieur Joseph PEIGNON, Madame Edwige BRACHU, Madame Josiane PIDOUX, Madame Marguerite BEAUREGARD, Madame Marie-Thérèse JAN, Monsieur Dominique ANÉE, Madame Simone CHÉREAU, Madame Sabrina PAGEOT, Madame Alexandra HÉMON, Monsieur Mickaël CADOT, Monsieur Marc-Yves MULLER, Madame Fabienne REBILLARD, Monsieur Patrick BARAU, Monsieur Gilles BLANCHARD, Monsieur Michel MASSON, Monsieur Marc PINEAU, Monsieur Marcel GUILLOUARD, Madame Josiane DUPÉ, Madame Claude FROTTÉ, Monsieur Patrick LECOMTE, Madame Anne HUCHET, Monsieur Daniel CORNÉ

Madame Fabienne REBILLARD a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 33
- votants : 33

## **N°1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que la constitution de réserves foncières à l'intérieur du périmètre délimité sur le plan annexé à la présente délibération, répond aux objectifs arrêtés par le P.L.H. et le P.L.U. approuvé par Nantes Métropole,

DONNE un avis favorable à la constitution desdites réserves foncières,

DONNE un avis favorable au projet de création, à l'initiative de la Ville de Carquefou et sur décision de Monsieur le Préfet de Loire Atlantique, d'une Zone d'Aménagement Différé sur le même secteur, dénommée « ZAD de la Barre » et dont le titulaire du droit de préemption sera la Ville de Carquefou.

## **N°3 : CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE COMMUNAUTAIRE DITE ZAD DE VIEILLEVILLE**

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que la constitution de réserves foncières à l'intérieur du périmètre délimité sur le plan annexé à la présente délibération, répond à l'intérêt communautaire défini par la délibération du Conseil Communautaire du 21 juin 2002, en vue de l'aménagement d'une zone d'activités économiques,

DONNE un avis favorable à la constitution desdites réserves foncières dans cet objectif,

DONNE un avis favorable au projet de création, à l'initiative de Nantes Métropole et sur décision de Monsieur le Préfet de Loire Atlantique, d'une Zone d'Aménagement Différé sur le même secteur, dénommée « ZAD de Vieilleville » et dont le titulaire du droit de préemption sera Nantes Métropole.

## **N°4 : ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'admission en non valeur des sommes non recouvrées.

## **N°5 : ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE**

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'admission en non valeur des sommes non recouvrées.

## **N°6 : DECISION MODIFICATIVE 2007 - BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative pour l'exercice 2007.

## **N°7 : DECISION MODIFICATIVE 2007 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative pour l'exercice 2007.

**N°8 : CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le Centre Communal d'Action Sociale de Carquefou.

**N°9 : REGIE D'AVANCES VILLE - DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable à la décharge de responsabilité et à la demande de remise gracieuse en l'absence de faute de l'agent.

**N°10 : ZAC DE LA FLEURIAYE - APPROBATION DU BILAN ANNUEL ACTUALISE 2007**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte rendu financier 2007 présenté par la SELA.

**N°11 : PROJET URBAIN - ILOT DES MARQUIS - CESSION DE TERRAIN**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de céder, conformément aux termes du compromis de vente signé le 18 juin 2007 et à son avenant n° 1 signé le 11 juillet 2007, au Groupe Arc dont le siège est à Rennes, 1 rue d'Espagne, la parcelle cadastrée section AC n°84, moyennant le prix de 642 000 €, les frais et honoraires s'y rapportant étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété ainsi que tous les documents y afférent

**N°12 : CONSTATATION DE LA DESAFFECTATION D'UN CHEMIN RURAL**

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de procéder à la réalisation de l'enquête publique en vue de la désaffectation du chemin rural de la Vincendière, pour partie cadastrée section CM n°37,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches correspondantes.

**N°13 : AGENDA 21 - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME -**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché du lot susnommé avec la société Forclum Loire Océan.

**N°15 : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE : AVENANT N° 2**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre se rapportant à la construction de la nouvelle école municipale de musique.

**N°16 : TRAVAUX DE COUVERTURE, ETANCHEITE DE TERRASSES ET PEINTURE DE COUVERTURES - AVENANT N° 1 AU LOT 1**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché du lot susnommé avec la société Tallot Couverture.

**N°17 : DENOMINATION DE VOIE A LA TACTIERE**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de dénommer la rue : Rue de la Tactière.

**N°18 : MISE EN PLACE D'UNE INDEMNITE COMPENSATRICE DANS LE CADRE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place cette indemnité au bénéfice des agents disposant d'un compte épargne temps.

**N°19 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Grade	Nombre de postes existants	Modification du tableau	Nombre de postes
<b>Administrative</b>	Attaché principal	3	+1	4
	Attaché	10	-1	9
	Rédacteur	3	+1	4
	Adjoint Adm pcpal de 1 <sup>ère</sup> cl	2	+2	4
	Adjoint Adm pcpal de 2 <sup>ème</sup> cl	4	-3	1
	Adjoint Adm de 1 <sup>ère</sup> cl	5	+5	10
	Adjoint Adm de 2 <sup>ème</sup> cl	34	-5	29
<b>Technique</b>	Ingénieur	1	+1	2

	Technicien sup principal	0	+1	1
	Technicien supérieur	1	-1	0
	Agent de maîtrise pcpal	6	+1	7
	Agent de maîtrise	4	-1	3
	Adjoint technique pcpal de 1 <sup>ère</sup> cl	3	+9	12
	Adjoint technique pcpal de 2 <sup>ème</sup> cl	14	-9	5
<b>Sportive</b>	Educateur des APS Hors classe	2	+1	3
	Educateur des APS de 1 <sup>ère</sup> cl	2	+1	3
	Educateur des APS de 2 <sup>ème</sup> cl	6	-2	4
<b>Culturelle</b>	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> cl	0	+1	1
	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> cl	1	-1	0
<b>Médico sociale</b>	Auxiliaire de puériculture principale de 2 <sup>ème</sup> cl	0	+1	1
	Auxiliaire de puériculture de 2 <sup>ème</sup> cl	11	-1	10
	Agent social de 1 <sup>ère</sup> cl	0	+1	1
	Agent social de 2 <sup>ème</sup> cl	5	-1	4
	ASEM pcpal de 2 <sup>ème</sup> cl	3	+8	11
	ASEM de 2 <sup>ème</sup> cl	10	-8	2
<b>Police</b>	Brigadier	0	+2	2
	Gardien	3	-2	1
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation pcpal de 2 <sup>ème</sup> cl	0	+1	1
	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> cl	1	-1	0

DECIDE de créer 3 postes d'agents recenseurs au titre des besoins occasionnels.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2007 (chapitre 012).

#### **N°20 : MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché pour une durée d'un an. Ce marché est reconductible expressément 1 fois pour une même durée, avec possibilité de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

INSCRIT' les crédits nécessaires au budget primitif 2008.

#### **N°21 : MARCHE DE FOURNITURES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS - DIFFERENTS AVENANTS AUX LOTS 1, 2 ET 3**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants de prolongation de contrats se rapportant au marché de « Fournitures de services de Télécommunications »

## **N°22 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES ET DE DIVERSES OCCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

RENOUVELLE le principe de délégation de l'exploitation du marché d'approvisionnement et des autres emplacements du domaine réservés au commerce ambulancier,

RETIENT la candidature de la SARL SOGEMAR, siège social 2 ZAC du Miron – 44360 Vigneux de Bretagne, en qualité de délégataire des marchés et de diverses occupations commerciales du domaine public, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, reconductible expressément deux fois pour la même durée et pour une redevance annuelle correspondant à 40 % des recettes réalisées (hors participation des commerçants à la collecte des déchets et hors taxes).

APPROUVE la convention de délégation de service public correspondante en précisant que les tarifs des droits de place mentionnés ont fait l'objet d'une consultation auprès des organisations professionnelles intéressées conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sont révisés chaque année suivant l'indice des prix à la consommation (hors tabac, tous ménages).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **N°23 : ATTRIBUTION DE PRIX DANS LE CADRE DES CONCOURS DE DESSIN DES RENCONTRES INTERNATIONALES DU DESSIN DE PRESSE**

Le Conseil Municipal,

DECIDE, pour le concours ouvert aux personnes de plus de 18 ans et réservé aux amateurs à l'exclusion des agents et élus de la Ville ainsi que leur famille, l'attribution de prix suivante :

- un vélo à assistance électrique d'une valeur de 850 euros TTC pour le gagnant du concours.

DECIDE, pour le concours ouvert aux écoliers, collégiens du Département de la Loire-Atlantique, et lycéens de la Région des Pays de la Loire, l'attribution de prix suivante :

- un lot d'une valeur maximum de 15 € TTC, siglé aux couleurs de la manifestation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2008 (ligne 024 6232).

## **N°24 : ELIMINATION DES DOCUMENTS USAGES DE LA MEDIATHEQUE**

Le Conseil Municipal,

ORDONNE d'éliminer les documents usagés ou obsolètes de la médiathèque

## **N°25 : ACTION A LA MEDIATHEQUE HELENE CARRERE D'ENCAUSSE DANS LE CADRE DE LA JOURNEE MONDIALE CONTRE LE SIDA**

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de vendre les livres usagés et obsolètes de la médiathèque Hélène Carrère d'Encausse dans le cadre de l'opération de la « Journée mondiale de lutte contre le sida », la valeur du ticket pour l'achat d'un lot étant de 2 euros.

## **N°26 : SUBVENTIONS HORS CRITERES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les montants suivants au titre de la saison sportive 2007/2008 :

- une avance sur subvention hors critères de 12 000 € à l'USJA Carquefou Football pour la saison sportive 2007/2008 en Championnat de France Amateur 2 pour l'équipe Seniors Masculine.
- une avance sur subvention hors critères de 12 000 € à l'Union Carquefou Sainte Luce Basket pour la saison sportive 2007/2008 en National 2 pour l'équipe Seniors Masculine.
- une subvention hors critères de 3 500 €, au Carquefou BMX Club pour ses participations à des compétitions nationales et internationales.
- une subvention hors critères de 2 000 €, aux Arches de l'Erdre USJA Tir à l'Arc pour ses participations aux Championnats de France et pour la rénovation de la ciblerie interne et externe du stand de tir de Tournière.
- une subvention hors critères de 800 €, au Carquefou Athlétique Club pour ses participations aux Championnats de France.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2007 (40-6574).

## **N°27 : TARIFS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGES ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal,

DEFINIT les modalités d'actualisation des tarifs pratiqués par le Conseil général à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 :

- ⇒ Dans un souci de simplification des procédures administratives, la convention conclue entre le Conseil général, la Ville et les collèges ou les associations sportives des collèges concernés, pour l'année scolaire 2006/2007 est reconduite par tacite reconduction d'année en année, sauf changement de l'une ou l'autre des parties ou modification de l'un des articles. Elle peut faire l'objet d'une dénonciation par l'une ou l'autre des parties, dans un délai d'au moins trois mois avant la date de reconduction annuelle.
- ⇒ La contribution du Conseil général sera versée à la Ville en deux fois :
  - la première, après signature de l'état prévisionnel d'utilisation des installations sportives
  - la seconde, à l'issue de l'année scolaire, sur présentation d'un état récapitulatif ajusté

Suivant les tarifs horaires maximum déterminés par le Conseil général, Monsieur le Maire est habilité à signer annuellement les états prévisionnels et récapitulatifs correspondants sur les bases tarifaires suivantes :

- |                                                                                   |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------|
| - Grande salle (plateau d'évolution supérieur ou égal à 800 m <sup>2</sup> )<br>€ | 12,00 |
| - Petite salle ou salle spécialisée<br>€                                          | 6,00  |

- Installations extérieures ou de plein air  
€ 9,00  
(ceci concerne toutes les installations extérieures)
- Piscine (16,00€ par couloir de 25m)  
€ 64,00  
(4 couloirs de 25m maximum ou 2 couloirs de 50 m maximum)

**N°28 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : ANNULATION DE LA TRANSFORMATION DU SIVU EN SYNDICAT MIXTE DU CLIC INTERCOMMUNAL LOIRE ET ERDRE (CILE)**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information.

**N°29 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : RAPPORT ANNUEL 2006 DE LA COMMUNAUTE URBAINE NANTES METROPOLE**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2006 de la communauté urbaine de Nantes Métropole,

PREND ACTE des rapports annuels suivants :

- les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets,
- le rapport annuel de délégataire du service public des transports collectifs (SEMITAN),
- les rapports annuels des délégataires du service public d'élimination des déchets,
- le rapport annuel du délégataire concernant le traitement des eaux usées sur les stations de Tougas et de la Petite Californie.

**N°30 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information comme suit :

**DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA PREVENTION DES RISQUES –  
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
TP Bureau	17/09/07	Enrobés cimetière paysager	33 990,32
Spie Ouest Centre	17/09/07	Travaux éclairage public – Lot 1 - Vallon du Charbonneau	89 255,09
Mainguy		Travaux éclairage public – Lot 2 – Parc de Florigny	23 494,22
Tallot Couverture	28/09/07	Travaux couverture dans les bâtiments communaux – lot 1 : Travaux de couverture en ardoises et fibro	43 618,63
Ar'ts		Travaux couverture dans les bâtiments communaux – lot 2 : Travaux d'étanchéité de terrasses	266 165,16

		Travaux couverture dans les bâtiments communaux – lot 3 : Travaux de peinture et de couverture	39 473,98
Créasports	16/10/07	Travaux aménagement sols souples – lot 1	21 102,22
Fleurs Guillonneau Interflora	12/10/07	Fleuristerie – lot 1 – Compositions florales et bouquets	5 540,15
		Fleuristerie – lot 2 – Plantes vertes	5 619,96
		Fleuristerie – lot 3 – Plantes fleuries	1 393,49

#### INFORMATIQUE

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
C.U.	30/07/07	Avenant n°2 à la convention financière O-méga pour le raccordement des sites de type 2	9650 €/an
C.U.	30/07/07	Avenant n°3 à la convention financière O-méga pour l'exploitation maintenance des sites raccordés au réseau	11000 €/an
Spie communications	01/10/07	Contrat de maintenance pour la téléphonie IP des sites phase 2	4086.67 €/an
Saiga Informatique	23/10/07	Contrat de maintenance pour le progiciel G.MUSE de l'Ecole de Musique	1315.60 €/an

#### SPORTS ET LOISIRS SPORTIFS (Recettes)

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant
Collège Sainte Anne OGEC Conseil Général	08/10/07	Convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Sainte Anne durant la saison scolaire 2006/2007	27 869,65 €
Collège Gérard Philipe Conseil Général	12/10/07	Convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Gérard Philipe durant la saison scolaire 2006/2007	31 977,49 €
Association UGSEL du Collège Sainte Anne Conseil Général	18/10/07	Convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux par l'Association UGSEL du Collège Sainte Anne durant la saison scolaire 2006/2007	1 403,92 €
Associaton UNSS du Collège Gérard Philipe Conseil Général	18/10/07	Convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux par l'Association UNSS du Collège Gérard Philipe durant la saison scolaire 2006/2007	5 485,62 €

#### CULTURE ET LOISIRS CULTURELS

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant
Pyrprod	03/09/07	Prestation de Kwal le 23/11/2007	2532 € TTC
TVB Productions P. Thébault	05/09/07	Représentation du 28/11/07 à 15H00 « Les Contes du Petit Peuple »	1 215,36

3M	19/07/07	Contrat de maintenance matériel anti-vol – année 2008	3 558,05
I.S.M.M. F. Charbonnier	26/09/07	Intervention de Ralph Nataf les 17 et 18/10/2007 : « Les Contes du poulailler »	1 400,00